

L'INFORMATION

DE SEINE-ET-MARNE

NOTRE BELLE SEINE-ET-MARNE

CE QU'ELLE EST I
CE QU'ELLE FUT I

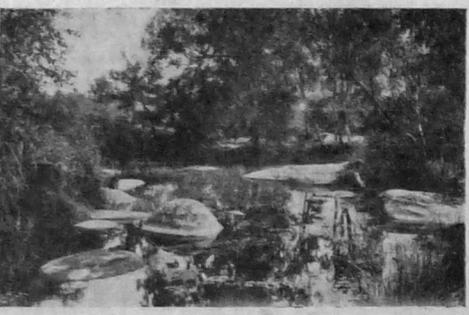
L'AGRICULTURE

De tout temps, notre région a eu la réputation d'une contrée agricole particulièrement fertile. « Il est en Brie, écrit-on en 1646, infinité de riches laboureurs plus aisés et plus péculiers que beaucoup de seigneurs et gentilshommes. » (Chap. de la Brie, par L. de La Harpe, L'Agriculture et maison rustique.) Malheureusement, les guerres et les taxes ont fait bien souvent des champs agricoles de véritables déserts. Les chroniqueurs, sous Louis XIV, écrivent, dans son très intéressant Mémoire sur la généralité de Paris, en 1697 : « Les terres de l'élection de Melun sont de différentes qualités : celles

Dans le petit village de Gouaix la Saint-Vincent est toujours fêtée avec entrain par les jeunes vigneron



Chaque année, depuis des siècles, les jeunes vigneron se réunissent le 22 janvier, en bande joyeuse, et organisent le bal de la Saint-Vincent. Vers 23 heures, selon les traditions, la ronde entre en coup de vent et enlame une série de figures mimées inspirées du travail de la vigne. Les tout ne terminent sur une ripaille et des chansons à boire.



La Mare aux Pigeons en forêt de Fontainebleau

du côté de la Brie et une partie du Gâtinais sont bonnes terres, franches, bien cultivées et labourées ; celles du côté du Gâtinais, en pays de sable, sont de peu de valeur. Les terres, les meilleures à 4, 4, et les mauvaises à 2. Cette Election produit de bon blé, froment, seigle et avoine en quantité. »
« Toutes les terres de l'élection de Meaux sont en culture : les laboureurs sont fort intelligents pour la culture des terres ; ils y donnent tous leurs soins et le font aussi utilement qu'un prince le désire. »
Ainsi était, en même temps, noté le caractère du travail acharné et de la rigueur des méthodes, qui ne s'est jamais démentie.

LE BANQUET départemental des "Vieux de France"

Le dimanche 6 courant à Cléry, à Melun, le banquet amical des Vieux de France, dans les salons de l'Hôtel de la Botterie, à l'Ermitage.
Nous avons remarqué, parmi les nombreux convives : MM. Diener, de Moutiers-sur-Seine, président fédéral ; notre camarade Morel, maire et président de la Section de Dammarie-les-Lys ; Misard, président de la Section de Melun ; Parouteau, président de la Section de Montreuil ; Prétard, conseiller d'arrondissement et adjoint au maire de Melun, remplaçant M. Houdart, empêché.
Au dessert, M. Misard revêtit le feu des discours en prononçant une allocution qui se termina au milieu des applaudissements.
Le président fondateur, M. Diener, à son tour, fit un brillant exposé sur les buts poursuivis, les entrevues qu'il a eues avec M. Galliaux, président de la Commission des finances au Sénat, l'assistance, ce fut M. Prétard qui, après avoir prononcé les excuses de M. Houdart, maire de Melun, remercia les militants de l'Association pour leur dévouement inlassable.
On entendit ensuite MM. Morel et Parouteau.
Se agapes toutes fraternelles, et complètes de bon camaraderie, se terminèrent assez tard dans la soirée de la terre.

On trouve trace, par exemple, dans les travaux de l'Assemblée départementale de l'An IX, des préoccupations soulevées par une très grave crise agricole. Pour la surmonter, on réclamait des facilités de vente, de circulation, voire même d'exportation, de passage de baux à longue durée, exonérés de charges excessives, une politique tendant à provoquer la formation d'un grand domaine agricole, la disparition du morcellement parcellaire, des mesures pour revitaliser, dit-on aujourd'hui, les prix de vente des produits de la terre.

A la lecture de ces faits il ne faut pas s'empêcher de penser, et de regretter, que la III^e République, pendant un fond la même base sociale, ait encore les mêmes problèmes se posant.

Cette semaine :
Vous trouverez en page 4 notre " revue de presse départementale "

A COULOMMIERS

Un septuagénaire, victime de son imprudence, est brûlé vif

Le 4 courant, les paisibles habitants de la rue Berthier étaient mis en émoi par un drame affreux.
Au n° 7 de cette rue habitait M. Malvy Paul, 69 ans, exerçant la profession de cordonnier. Depuis quelques jours, il était seul, son épouse étant à Paris chez ses enfants.
Vers 19 h. 30, alors qu'il était encore à son travail, et qu'à cette heure tardive tous ses voisins étaient à table, ceux-ci entendirent soudain un être humain hurler de douleur. Puis, un instant plus tard, ils virent dans la rue un homme complètement entouré par les flammes : c'était un véritable torche vivante.
Aussitôt, les témoins se précipitèrent pour porter secours au malheureux et réussirent, après maints efforts, à éteindre les flammes dans des couvertures, mais, hélas ! il était trop tard.
La malheureuse victime était affreusement brûlée sur toutes les parties du corps, particulièrement à la poitrine.
Comme M. Malvy donnait encore signe de vie, il fut chargé dans la camionnette de la Maison Minot et Gramain, blanchisseuse, et conduit à l'hôpital.
Malgré tous les soins, le vieillard décéda à 23 heures sans avoir pu prononcer une parole.
D'après les résultats de l'enquête, il semble bien que M. Malvy a été victime de son imprudence, qui le conduisit à manipuler un produit inflammable à proximité du feu.

L'Union départementale et le " Statut moderne du travail "

La Commission exécutive de l'Union départementale des Syndicats ouvriers de Seine-et-Marne, dans la résolution que nous publions ci-dessous, s'est prononcée sur le projet de statut moderne du travail qui va venir en discussion devant les Chambres.
On sait que la Commission du travail continue l'examen de ce projet, et que son rapport, en discussion au moment où nous écrivons ces lignes, a été confié à notre camarade Ambroise Groland.
Ce projet, comme le fait remarquer nos camarades de l'Union, présente quelques lacunes, que les commissaires communistes n'ont pas manqué de relever. S'il est possible, grâce à leur insistance, de faire adopter par les commissions plusieurs garanties, concernant le maintien des avantages acquis et l'accélération de la solution des conflits, la commission n'a malheureusement pas prévu notre camarade Groland, sur la question de l'échelle mobile.
Un vote en ce lieu, qui a donné les résultats suivants : 1) adhésions, 4 (socialistes) ; 2) contre, 5 (réactionnaires).

La Commission exécutive de l'Union départementale des Syndicats ouvriers de Seine-et-Marne (C.S.O.), émise le 2 février 1934 à Melun, après examen de la situation actuelle, constate que, depuis juin 1933, les conflits entre patrons et ouvriers, en Seine-et-Marne, ont toujours eu pour cause la non-application et le non-respect par les patrons des Conventions collectives et antérieures. Ainsi que les revendications arbitraires, ainsi que les revendications arbitraires des patrons, et des délégués d'atelier appartenant à la C.G.T.
Elle se déclare d'accord avec l'établissement d'un statut moderne du travail généralisant la sécurité de l'emploi de tous les travailleurs, le libre exercice du droit syndical et le maintien du pouvoir d'achat de la classe ouvrière tel que l'a défini la C.G.T.
Elle estime que, dans le statut, doit

AUJOURD'HUI

DANS TOUTES LES VILLES ET LES VILLAGES DE FRANCE

HOMMAGE

aux Héros antifascistes des 9 et 12 février 1934

MANIFESTATION DU SOUVENIR

Les allocations familiales dans l'agriculture

Tous les ouvriers agricoles, pères de famille doivent en bénéficier

La loi doit également s'étendre aux fermiers, métayers et petits propriétaires

agricole de notre région d'adhérer à la Fédération de l'Agriculture (1).
Le recensement de 1929 accusait comme main-d'œuvre agricole permanente, en Seine-et-Marne, un total de 37.554 ouvriers, dont 16.327 femmes. Evidemment, depuis, avec la modernisation du travail à la ferme, ce chiffre a certainement baissé, ce qui prouve, une fois de plus, que le patronat occupait moins de main-d'œuvre à plein de facilité pour accorder à son personnel le bénéfice des lois sociales, et tout particulièrement les allocations familiales.
Mais, en outre, il est également prouvé que si chacun des 30.000 ouvriers était syndiqué à la C.G.T., les lois sociales s'appliqueraient tout comme dans l'industrie et à la ville.
Voilà un moyen efficace de lutter contre l'exode rural, un moyen de per-

mettre à ceux qui travaillent la terre de voter un village.
Ce n'est pas par de beaux discours à la Chambre d'Agriculture ou ailleurs, ni par des écrits d'un quelconque académicien que nos héros ont pu être vaincus.

Les agriculteurs doivent comprendre que si, demain, ils veulent encore voir jaillir de belles moissons dans les plaines de Coulommiers et de la Brie, si les maraichers veulent encore cultiver leurs jardins, si les vigneron de Provins veulent encore récolter leur vin réputé, ils ont besoin de la main-d'œuvre salariée, mais cette main-d'œuvre ne doit pas être traitée inhumainement comme malheureusement cela s'est passé jusqu'à nos jours.

Dans l'industrie de l'Agriculture, dans la santé est un facteur important de l'équilibre économique de notre pays, les lois sociales doivent s'appliquer aux échanges comme à la ville.

RENAUD PAUMIER.
La semaine prochaine, notre camarade Paumier traitera le problème de l'extension des allocations familiales à tous les pères de famille dans l'agriculture.

LE CHOMAGE A L'ARGENTAL

Les ouvriers de l'Argental, qui ne travaillent plus depuis un certain temps, que quelques jours par semaine, se sont vu brusquement mis en chômage.
M. Chambard, directeur de cette importante usine depuis de nombreuses années, avait en commun une bonnie de ce manque momentané de commandes, et dans une lettre adressée à la Municipalité de Coulommiers, disait que son usine ferait ses portes pour quelques temps, afin de permettre d'effectuer des réparations urgentes aux fours.
Sur le vu de cette lettre, les quelques deux cents ouvriers ou ouvrières mis sur le pavé ne pouvaient prétendre à l'allocation de chômage.
Il faut l'intervention énergique des délégués pour faire changer cet état de choses, et l'allocation de chômage lui allouée.
Il pourrait paraître anormal qu'une usine grande usine, les Convertis de Mouroux, ait arrêté sa fabrication à peu près à la même date que l'Argental, et que le travail dans ces deux grandes usines représentant le même jour.
Les intéressés n'ont sans doute pas été sans remarquer la coïncidence de date qui existe entre la fermeture de

Mercuriale
Cours au kilo d'après les cours officiels
17 g. 30 c. 20 c. 22 c.
Bœuf 1.80 1.85 1.90 1.95
Vache 1.70 1.75 1.80 1.85
Porc 1.60 1.65 1.70 1.75
Taux de change : 4.48 4.53 4.58 4.63
Monnaie 10.14 10.12 10.20 10.28
Monnaie 8.80 8.70 8.60 8.50
Porce 5.70 5.60 5.50 5.40
Bœuf (kilo) : 10 à 12.
Pommes de terre
HALLS CENTRALES
Paris, 5 février.
Pommes de terre (aux 100 kilos) : Hollande commune, 70 à 120 ; rose, 100 à 110 ; jaune commune, 80 à 90 ; saucisse rouge, 70 à 90 ; sturion, 62 à 68 ; blanche commune, 38 à 41 ; nouvelle d'Alsace, 190 à 200 ; du Midi, 170 à 200.
Grains, Pailles, Fourrages
Provis, 5 février.
Blé, 187 fr. ; avoine (valant quatre), 110 à 120 ; orge, 130 à 163.
Trèfle, 200 à 220 ; luzerne, 200.
Paille de blé, 130 ; d'avoine, 110 ; foin, 100.

Dans le petit village de Gouaix
la Saint-Vincent est toujours
fêtée avec entrain
par les jeunes vigneronns



Chaque année, depuis des siècles, les jeunes vigneronns se réunissent, le 22 janvier, en bande joyeuse, et organisent le bal de la Saint-Vincent. Vers 23 heures, selon les traditions, la ronde entre en coup de vent et entame une série de figures mimées inspirées du travail de la vigne. Le tout se termine sur une ripaille et des chansons à boire.

T
d

nous une joie de remarquer la présence discrète, espérant qu'un tel spectacle porterait ses fruits devant leur conscience.

Hélas ! notre déception fut grande, le lendemain matin, d'apprendre que lorsque les Jeunesses Communistes se présentèrent au domicile de ces personnes, pour obtenir leur obole en faveur de l'enfance espagnole, il leur fut répondu, d'un ton... théâtral :

— Je ne donne que pour les Français...

La leçon a été mal comprise.

Recensement

des jeunes gens classe 1938

Voici la liste des conscrits de la classe 1938 :

Bessel François-Philippe, plombier ; Bonnamy Jacques-Louis, employé d'administration ; Bourillon Adolphe-Robert, manoeuvre ; Dugast Jack, employé de banque ; Francis Marcel-Fernand, sténo-dactylo ; Gaildreau Etienne, employé de banque ; Gambarte Manuel, manoeuvre ; Guillemin Maurice-Pierre, employé de commerce ; Lazare Jean-Jules, étudiant ; Mennel Roland-Fernand, boucher ; Pedroni Luigi-César, ébéniste ; Rivière Robert, couvreur ; Saintin Paul-Daniel, maraîcher ; Van de Velde Julien-Hyppolite, cultivateur.

Sports

En coupe de Paris, 4^e tour, S.C. Briard (1) bat Brétigny-sur-Orge, par 1 à 0.

Au Stade municipal, l'équipe de football recevait, le 6 février, la première Juniors du C.A. 7^e.

Très beau match, car l'équipe parisienne étant une des meilleures formations que nous ayons rencontrées cette saison, l'équipe de Combs-la-Ville fit une partie assez disputée.

Le résultat fut de 2 à 0 en faveur de l'U.S.C.V. et, logiquement, malgré la force de l'équipe adverse, le résultat aurait pu être plus fort ; bonne tenue de tous les joueurs locaux.

**

Tous les jeunes gens de Combs-la-Ville qui voudraient jouer au football sont priés de se faire inscrire chez Pierre, café de la Mairie, nouveau siège de la Société, pour la formation d'une nouvelle équipe.

**

Dimanche 13 février, U.S.C.V. (1 J.) contre S.C.P.O. (1 J.), à 14 h. 30, au Stade.

**

Le dimanche 30 janvier 1938, l'Union Sportive de Combs-la-Ville rencontrait, en match amical, l'excellente première Juniors de J.A. 11^e.

Malgré le vent violent qui souffla pendant toute la partie, le jeu fut de part et d'autre assez mouvementé.

Les locaux durent jouer partie serrée devant les visiteurs qui se montrèrent très actifs pendant toute la partie.

En deuxième mi-temps, la pluie fit une courte apparition qui obligea l'arbitre à arrêter le match quelques instants.

La partie qui fut très belle dans l'ensemble, mérita l'avantage des lo-

lectant à la paye de samedi la somme de 40 francs.

OZOIR-LA-FERRIERE

Avis aux camarades chômeurs

Ozoir-la-Ferrière, pays des privilèges, est en veine de bonne humeur.

Notre chère Municipalité nous fait la grâce de nous faire connaître que, bientôt, cette bonne ville d'Ozoir ne possédera plus aucun chômeur.

Cette nouvelle heureuse pour ces messieurs du Conseil doit certainement mettre à une dure épreuve les camarades sans travail.

Car, voici dans quelles conditions il n'y aura plus de chômeurs :

1^o Suspension de l'allocation de chômage pour une période de *ix*e temps, pour celui qui chômera depuis au moins six mois ! C'est simple !

2^o Pour ceux qui désireront travailler, les offres d'emplois vont pleuvoir ! Il est normal, en effet, qu'une Municipalité s'occupe de ses chômeurs, et les envoie... casser des cailloux sur les routes.

3^o Comme plan de travail autre que celui-ci, c'est néant, si l'on excepte nos vieux camarades, car ceux-là on les jette à la rue, sous prétexte qu'ils sont allés chez le bistro, au cinéma, au billard, etc., etc.

Ce qui précède fut servi par certain conseiller réactionnaire, cependant plus très jeune, comme plat de résistance pour se débarrasser de ces gueux qui ne sont plus bons à rien.

Nous avons, maintenant, nous aussi, notre mot à dire à ce sujet :

1^o Nous n'admettons pas de renvois ni de suspensions d'allocation, seulement si chaque camarade chômeur est assuré de trouver l'équivalent de son métier ou de sa corporation.

2^o Nous ne sommes pas des forçats et nous ne casserons pas la pierre pour le prix des betteraves. Si nous la cassions, nous aurons ou nous exigerons des garanties de salaires s'ajustant non pas au rendement, mais au coût de la vie.

3^o Pour nos vieux, nous voulons la retraite et pas de renvois.

La classe ouvrière est décidée à ne plus reculer ; elle ne reculera pas.

Les ouvriers, quels qu'ils soient, au travail ou chômeurs, ne toléreront pas encore très longtemps dans leur commune cette Municipalité qui ne répond à aucune des aspirations de la majorité de la ville et qui a été élue sous le signe de M. Laval.

Chômeur, debout !

Chômeur, défends-toi !

Chômeur jeune, soutiens de toutes tes forces notre Front populaire pour le plan des grands travaux, l'échelle mobile des salaires et la retraite légale pour nos vieux camarades !

PRESLES-EN-BRIE

Conseil municipal

Les membres du Conseil municipal appartenant à la formation de Front populaire, ont fait connaître à M. le

Ceux-ci, dévorant les... l'Etat, il est impossible d'améliorer le sort des ouvriers des campagnes. On se demande ce que les fonctionnaires viennent faire dans cette affaire car les salaires des ouvriers agricoles dépendent uniquement des fermiers qu'ils emploient.

Nous connaissons la tactique à nos fascistes, qu'ils soient bleus ou qu'ils soient verts : diviser pour régner. Mais les ouvriers ne se sentent pas prendre à ce jeu hypocrite. Ils savent que les fonctionnaires ne leur sont pas venus en aide, comme l'a si justement dit notre bon camarade Bourgeois, qui a apporté la contradiction au lieutenant de Dorgères, avec toute sa science syndicaliste sincère et éprouvée.

Disons que la réunion s'est terminée au chant de l'Internationale, car les ouvriers des campagnes ne sont pas dupes de la démagogie de Dorgères.

BAILLY-CARROIS

Un peu plus d'humanité

Nous avons ici une cabine téléphonique publique.

Dans la nuit de vendredi à samedi un habitant du pays est venu téléphoner au médecin dans un cas grave. Il lui fut répondu par un fonctionnaire de non recevoir, quoiqu'il ait payé de payer la surtaxe.

Le gérant en a-t-il le droit ?

Sinon, qu'il laisse la place à un autre, lequel n'aura pas de peine à marquer un peu plus d'humanité.

Rapacité patronale

Une ouvrière du pays faisant du travail à domicile pour une cartonnerie la direction lui a refusé sa prestation de livraison, invoquant la malfacon du travail, ce qui n'était pas le cas.

Ce travail rapporte une moyenne de 5 à 7 heures de labeur acharné. Plus de cette exploitation éhontée, cette maison trouve le moyen de faire faire son travail pour rien, car on est en droit de supposer que les livraisons supprimées ne sont pas jetées au panier.

Les ouvriers de cette maison ont voulu se réunir et former un groupement de défense contre leurs exploitateurs.

AUBEPIERRE

Pitié pour nos petits

Depuis quinze jours des enfants ne peuvent entrer à l'école de la commune d'Aubepierre, qui est composée de plusieurs hameaux éloignés d'elle.

Les enfants sont obligés d'apporter leur déjeuner, mais il leur est interdit de faire chauffer leurs gamelles afin de pouvoir déjeuner en classe.

Ne pourrait-on pas allouer une petite somme à l'institutrice, afin de pouvoir remédier à cet état de choses regrettable ? L'institutrice se ferait un plaisir d'apporter sa sollicitude aux enfants.

Une réclamation dans ce sens a été faite à...